



**COMMUNE DE FOUQUIERES-LEZ-LENS**  
**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS**  
**DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL**



**DU 13 AVRIL 2017**

**PRESIDENTE DE SEANCE** : Mme HOCHART Donata, 1<sup>ère</sup> Adjointe

**PRESENTS** : Mme HOCHART Donata - Mr THIRION Jean-Pierre – Mr FLAMENT Alexandre – Mme PAW Renée – Mr HERMAND Jean -Mme CHAUDAUDRA Evelyne – Mr BEKAERT Patrick Adjoints – Mme PRZYBOROWSKI Brigitte - Mme SYS Martine - Mr PEZE Bruno – Mr DEGAND Daniel - Mr PORZYCKI Philippe - Mme BIELKIN Laurence – Mr HERMEL Jean-Loup -Mme BOULHEMZE Marie-Laure – Mr DOPCHIE Maurice – Mme BUYCK Isabelle – Mr FOURNIER Guillaume – Mme MOLENDIA Edith Conseillers Municipaux

**ABSENTS EXCUSES ayant donné procuration** : Mr BOUCHEZ Michel Maire – Mme HENOT Dominique, Adjointe – Mme VANEECKE Marie-Agnès- Mr JANCZAK Stanislas – Mme WARNEZ Murielle - Mme TAVERNESE Audrey – Mr CIURYS Christophe – Mme BOUZROU Donia Conseillers Municipaux

**ABSENTS** : Mme LAURENT Marylise –Mr VANTOURNHOUDT David - Conseillers Municipaux

**SECRETARE** : Mme BOULHEMZE Marie-Laure, Conseillère Municipale

Le procès-verbal de la réunion précédente est lu et adopté sans observation

**1/ TIRAGE AU SORT DES JURES D' ASSISES**

En application de la Loi et du Code de procédure pénale, il a été procédé au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré, aux Assises du Pas-de-Calais en 2018.

**2/ ADOPTION DES DECISIONS MUNICIPALES**

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions municipales prises en vertu de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ces décisions concernent :

- Décision n° 09/2017 du 17 mars 2017 portant sur l'avenant n° 1 au marché de démolition des logements 57, 57bis et 59 rue Roger Salengro et du hangar au 39 rue de la Liberté,
- Décision n° 10/2017 du 27 mars 2017 portant sur le marché de création de deux parkings rues Gustave Delory et Blasselle,
- Décision n° 11/2017 du 27 mars 2017 portant sur l'avenant n° 1 au contrat d'entretien des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales des bâtiments publics,
- Décision n° 12/2017 du 30 mars 2017 portant sur le marché de remplacement des menuiseries extérieures à la Salle des Fêtes inférieure et à l'Ecole Maternelle Jules Ferry.



### **3/ BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE – ANNEE 2017**

- **section de fonctionnement**

Dépenses : 5 781 666.13 €  
Recettes : 5 781 666.13 €

- **section d'investissement**

Dépenses : 1 094 021.87 €  
Recettes : 1 094 021.87 €

Il a été rappelé le débat d'orientation budgétaire, au cours duquel il avait été débattu et pris acte du rapport présenté dans la note de synthèse, adressée avec la convocation à la séance du 20 mars 2017.

Le Budget Primitif de la Commune pour l'exercice 2017 a été adopté (24 voix Pour dont 8 procurations – 3 abstentions).

Conformément au décret n° 2016-834 du 23 juin 2016, la note présentant les informations financières et budgétaires de la Commune, sera mise en ligne sur le site internet de la Commune, dans les délais impartis.

### **4/ BUDGET PRIMITIF DE LA ZONE INDUSTRIELLE – ANNEE 2017**

- **section de fonctionnement**

Dépenses : 60 400 €  
Recettes : 60 400 €

- **section d'investissement**

Dépenses : 440 €  
Recettes : 440 €

Le Budget Primitif de la Zone Industrielle pour l'exercice 2017 a été adopté (25 voix Pour dont 8 procurations et 2 Contre)



## **5/ BUDGET PRIMITIF « ENERGIES RENOUVELABLES » - ANNEE 2017**

### **• section de fonctionnement**

Dépenses :	6 000 €
Recettes :	6 000 €

Le Budget Primitif «Energies Renouvelables» pour l'exercice 2017 a été adopté à l'unanimité (27 voix Pour dont 8 procurations).

## **6/ FIXATION DES TAUX DES TAXES LOCALES DIRECTES – ANNEE 2017**

Le Conseil Municipal a décidé (26 voix Pour dont 8 procurations – 1 abstention) de ne pas augmenter les taux des taxes locales directes pour l'année 2017, à savoir :

- Taxe d'habitation	12,82 %
- Foncier bâti	28,36 %
- Foncier non bâti	89,71 %

## **7/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – ANNEE 2017**

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité l'attribution de subventions pour l'année 2017 aux différentes associations locales, telles qu'elles ont été proposées dans le tableau annexé au Budget Primitif 2017.

Il est par ailleurs signalé que les Elus, membres des bureaux des associations locales, n'ont pas pris part au vote de la subvention concernant leur association.

## **8/ FETE DES MERES – ANNEE 2017**

Le Conseil Municipal a fixé à l'unanimité (27 voix Pour dont 8 procurations) le montant de l'allocation allouée aux mères ou pères de famille, pour l'année 2017, soit :

- ↳ 29,60 € aux mères ou pères titulaires de la médaille d'Or de la famille française,
- ↳ 25,00 € aux mères ou pères titulaires de la médaille d'argent ou de bronze de la famille française,
- ↳ pour les mères ou pères ayant au moins 4 enfants âgés de moins de 16 ans au 1<sup>er</sup> juillet 2017 : 9,10 € seront alloués par enfant de moins de 16 ans.



## 9/ OUVERTURE DE CENTRES DE LOISIRS PENDANT LES MOIS DE JUILLET ET AOUT 2017

Le Conseil Municipal a décidé d'ouvrir les centres de loisirs pendant les vacances scolaires d'été, soit :

- du 10 juillet au 28 juillet 2017, y compris le 14 juillet 2017
- du 31 juillet au 18 août 2017, sans le 15 août 2017.

et de ne pas augmenter les tarifs appliqués depuis 2013.

↳ Pour les enfants domiciliés à Fouquières, la participation journalière par enfant sera :

### Enfants n'ouvrant pas droit à l'aide Au temps libre de la CAF

- 1 <sup>er</sup> enfant	6.60 €
- 2 <sup>ème</sup> enfant	6.40 €
- à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	6.20 €

### Enfants ouvrant droit à l'aide au temps libre de la CAF

- 1 <sup>er</sup> enfant	6.50 €
- 2 <sup>ème</sup> enfant	6.30 €
- à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	6.10 €

Un droit d'inscription de 10 € par enfant sera demandé à l'ouverture du Centre.

↳ Pour les enfants domiciliés dans une autre commune, la participation journalière par enfant sera :

### Enfants n'ouvrant pas droit à l'aide Au temps libre de la CAF

- 1 <sup>er</sup> enfant	13.20 €
- 2 <sup>ème</sup> enfant	12.80 €
- à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	12.40 €

### Enfants ouvrant droit à l'aide au temps libre de la CAF

- 1 <sup>er</sup> enfant	13.00 €
- 2 <sup>ème</sup> enfant	12.60 €
- à partir du 3 <sup>ème</sup> enfant	12.20 €

Un droit d'inscription de 20 € par enfant sera demandé à l'ouverture du Centre.

Le tarif d'accueil journalier pour les enfants bénéficiant d'un protocole d'accueil individualisé est fixé à 1,65 €.

Ont aussi été fixés les projets éducatifs et pédagogiques.

Ces décisions ont été adoptées à l'unanimité (27 voix Pour dont 8 procurations).

## 10/ AVENANT N° 2 AU CONTRAT D' ASSURANCES SMACL POLICE N° 004 – DOMMAGES CAUSES A AUTRUI

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité (27 voix Pour dont 8 procurations) la signature de l'avenant n° 2 au contrat d'assurances Police n°004 « Dommages causés à autrui », établi par la SMACL à Niort.

Cet avenant a pour objet la révision de la cotisation au titre de l'année 2016 et engendre un coût supplémentaire total de 72.34 € TTC.



## **11/ MARCHÉ DE TRAVAUX « CREATION DE VESTIAIRES AU STADE LEO LAGRANGE » AVENANT N° 1**

Par délibération du 8 juin 2016, le Conseil Municipal a délibéré sur les offres déposées et a autorisé l'attribution des différents lots du marché de travaux, pour la création de vestiaires au Stade Léo Lagrange.

Le lot n° 1 - Gros Œuvre/VRD/Plâtrerie a été attribué à l'entreprise Jules ANQUEZ de Noyelles-Godault, pour un montant HT de 285 042.11 €. Il a été nécessaire, pour des raisons de sécurité, de modifier l'implantation du bâtiment et cette modification a entraîné des travaux complémentaires.

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité (27 voix Pour dont 8 procurations) la signature de l'avenant n° 1 relatif aux travaux complémentaires, ayant pour incidence une plus-value d'un montant de 43 273.92 € HT, et portant le marché de travaux pour le lot n° 1 à 328 316.03 € HT.

## **12/ RENOVATION DES VRD RUE PIERARD – CLOTURE DE L'OPERATION**

Les travaux de rénovation des VRD de la rue Pièrard sont achevés. Les dépenses ont été réalisées et les recettes afférentes perçues.

Les membres du Conseil Municipal ont donc décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 8 procurations) d'autoriser les écritures d'ordre budgétaire suivantes :

Mandat dépense	Compte 204113 – Chapitre 041	48 709.68 €
Titre recette	Compte 4582 11- Chapitre 041	48 709.68 €

Les crédits ont été prévus au Budget Primitif.

## **13/ CESSION D'UN ENSEMBLE DE TERRAINS NON BATIS ET BATIS AVEC GARAGES, SITUE RUES PASTEUR ET FLORENT EVRARD, A PAS-DE-CALAIS HABITAT**

PAS-DE-CALAIS HABITAT souhaite acquérir l'ensemble de terrains non bâtis et bâtis avec garages, situé angle des rues Pasteur et Florent Evrard, sur une surface totale de 2900 m<sup>2</sup> et correspondant aux parcelles cadastrées suivantes :

AB 370- AB 371 – AB 372 – AB 373 – AB 374 – AB 375 –AB 383- AB 384 – AB 941p

Ces parcelles sont destinées à la construction de 10 logements individuels et l'acquisition est envisagée sous réserve de l'obtention du permis de construire et du financement du projet global.

Il a été proposé la cession dudit ensemble de terrains, selon l'estimatif du Service du Domaine, s'élevant à 56 872.50 € HT. La démolition des garages existants sera assurée par Pas-de-Calais Habitat.

Les membres du Conseil Municipal ont autorisé à l'unanimité (27 voix Pour dont 8 procurations) la cession de ces terrains, selon l'estimatif du Service du Domaine.



#### **14/ GARANTIE D'EMPRUNT AU PROFIT DE PAS-DE-CALAIS HABITAT, POUR LA CONSTRUCTION DE SIX LOGEMENTS RUE PASTEUR : REFINANCEMENT D'UN PRET PLS**

Il a été rappelé la délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2006 ayant accordé à PAS-DE-CALAIS HABITAT ARRAS, la garantie de la Commune pour un prêt locatif social d'un montant de 456 989 €, contracté auprès de DEXIA CREDIT LOCAL, afin de financer la construction de logements locatifs sociaux situés rue Pasteur (béguinage).

Compte tenu des conditions des marchés, l'Office Pas-de-Calais Habitat a renégocié et procédé au refinancement du prêt PLS indexé livret A, accordé initialement par Dexia Crédit Local, par un prêt à taux fixe auprès de la Banque Postale.

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 8 procurations) d'accorder la garantie de la Commune, pour le refinancement du prêt auprès de la BANQUE POSTALE, s'élevant en juin 2017, à 356 180.06 €. La dernière échéance reste fixée au 15 juin 2037.

#### **15/ MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PRESCRIPTION ET MODALITE DE LA MISE A DISPOSITION AU PUBLIC)**

Il a été rappelé le Plan Local d'Urbanisme de la Commune, adopté le 31 janvier 2005 par le Conseil Municipal, révisé et modifié par délibérations successives de 2007 à 2012.

Il est apparu nécessaire de procéder à la modification du PLU pour les motifs suivants :

- la protection de certaines cités minières au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- l'apport de précisions aux articles 3, 6 et 7 du règlement pour en faciliter la compréhension,
- la modification de la hauteur des clôtures à l'article 11 des zones UC, UD et 1 AU et des précisions apportées à l'article 11 de la zone A pour les clôtures,
- L'autorisation des activités artisanales en zone UEa,
- La mise en place de bornes d'apport volontaire enterrées pour les déchets, qui deviennent obligatoires pour les opérations d'aménagement de 20 logements et plus,
- La rectification d'une erreur matérielle.

Le projet de modification fera l'objet d'une mise à disposition au public.

Les membres du Conseil Municipal se sont prononcés favorablement sur l'opportunité et l'intérêt de la Commune à engager une procédure de modification simplifiée, selon les objectifs ci-dessus et ont autorisé Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (27 voix Pour dont 8 procurations).

#### **16/ PERSONNEL COMMUNAL : TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le Conseil Municipal a autorisé à l'unanimité (27 voix Pour dont 8 procurations) le tableau présenté concernant les effectifs du Personnel Communal. Aucune création, ni suppression de poste ne sont prévues.



### **17/ PERSONNEL COMMUNAL : PRESTATIONS D' ACTION SOCIALE EN FAVEUR DES ENFANTS DU PERSONNEL FREQUENTANT LES COLONIES DE VACANCES OU AUTRES – ANNEE 2017**

Les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité (27 voix Pour dont 8 procurations) d'accorder le bénéfice d'allocations aux enfants du personnel qui fréquentent les colonies de vacances ou autres. Les taux pour l'année 2017 ont été fixés conformément à la circulaire du Ministre de la Fonction Publique en date du 28 décembre 2016.

### **18/ ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AB 491, SISE 14 RUE JEAN-JACQUES ROUSSEAU**

Le Conseil Municipal a décidé d'acquérir la parcelle cadastrée AB 491 d'une superficie de 197 m<sup>2</sup>, appartenant à la succession de Madame Yolande BRY Veuve PINTEAU, représentée par le Service du Domaine, Curateur.

Compte tenu du passif au profit de la Commune dans le cadre d'une procédure de péril imminent et de l'estimation du Service du Domaine d'Arras s'élevant à 16 000 € HT, le prix d'acquisition est fixé à 102 € ( correspondant aux frais de publicité), auquel il convient d'ajouter les frais de notaire.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité (27 voix Pour dont 8 procurations).